

Le 26 janvier 2017

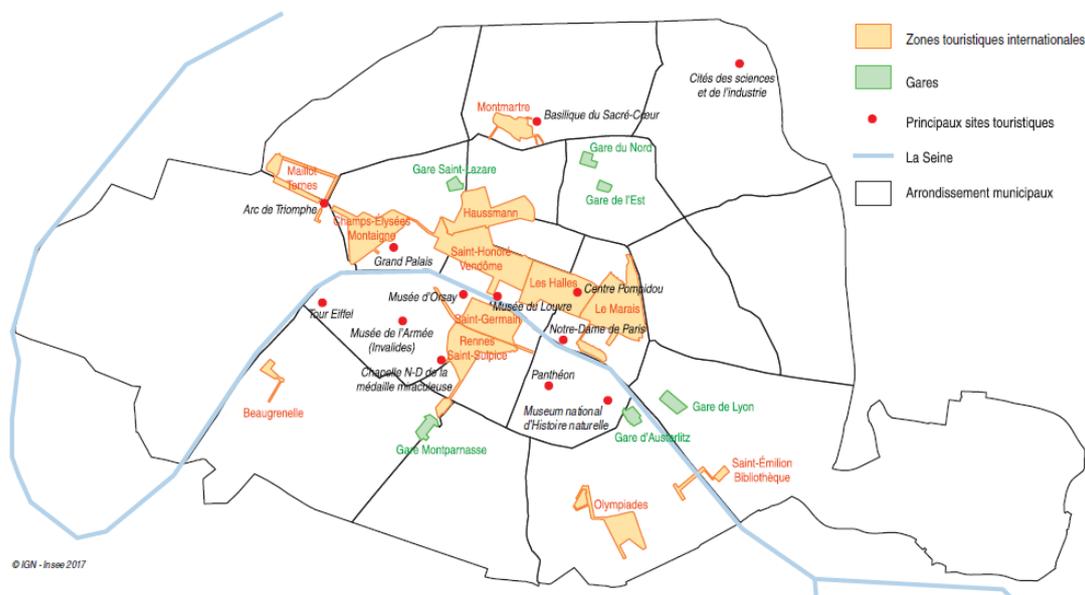
## COMMUNIQUE DE PRESSE

# À Paris, un emploi salarié sur cinq dans les zones touristiques internationales

**D**epuis 2015, Paris regroupe douze zones touristiques internationales (ZTI) concernées par l'ouverture des commerces le dimanche et la nuit. Un emploi salarié parisien sur cinq, soit 316 000 emplois, est localisé dans ces zones. Si le commerce de détail est devant la restauration le premier secteur d'activité des ZTI, avec 16 % des emplois contre 7 % dans l'ensemble de Paris, ces zones abritent également des activités d'affaires ou d'administration.

Le profil commercial est spécifique dans les ZTI. En effet, ces dernières comprennent les « grands magasins » et l'essentiel des emplois parisiens des secteurs spécialisés comme l'habillement chaussures, la maroquinerie, l'horlogerie-bijouterie et même le secteur culture-loisir-sport. À l'inverse, certains commerces de proximité destinés aux besoins des habitants, comme les pharmacies, l'alimentation spécialisée et l'artisanat commercial, sont moins présents.

**2** Les ZTI occupent 7 % du territoire parisien



Source : Journal officiel du 26 septembre 2015.

Retrouvez l'étude sur : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) ou [www.apur.org](http://www.apur.org)

Contacts presse :

**Insee Ile-de-France** : Éric BONNEFOI - [eric.bonnefoi@insee.fr](mailto:eric.bonnefoi@insee.fr) 01 30 96 90 51

**Apur** : Quentin TRETON – [quentin.treton@apur.org](mailto:quentin.treton@apur.org) 01 42 76 21 59